

le 6 octobre; à la fermeture de la campagne agricole, le 31 juillet 1950, ils étaient de \$2.06. En vertu de l'Accord international sur le blé, le contingent du Canada pour 1949-1950 était de 205,100,000 boisseaux de blé et de farine exprimée en blé et, selon le rapport annuel du Conseil international du blé, les ventes canadiennes ont été de 185,400,000 boisseaux. Les exportations totales canadiennes de blé et de farine exprimée en blé ont été de 225,100,000 boisseaux pendant la campagne agricole.

La mise en commun quinquennale qui a réglementé les ventes des producteurs de blé s'est terminée le 31 juillet 1950 et, depuis lors, ces ententes n'ont été conclues que pour un an à la fois. Pendant la mise en commun quinquennale, le paiement initial a atteint, au 1^{er} avril 1949, le taux de \$1.75 le boisseau, pour le blé n° 1 du Nord, en entrepôt à Fort-William, Port-Arthur ou Vancouver. Le 2 mars 1951, on a annoncé un dernier paiement d'environ 8.3 cents le boisseau à l'égard de tout le blé mis à la disposition de la Commission du blé durant la mise en commun quinquennale, soit environ 1,428,000 boisseaux, le prix total versé aux producteurs pour le blé n° 1 du Nord, en entrepôt à Fort-William, Port-Arthur ou Vancouver étant ainsi porté à \$1.833 le boisseau.

En vertu de l'Accord international sur le blé, il était entendu que le Canada fournirait en 1950-1951, 221,600,000 boisseaux. Or, selon la Commission canadienne du blé, les ventes canadiennes de blé, y compris la farine, se sont établies à 194,700,000 boisseaux. Les exportations globales pour cette campagne agricole ont été de 241 millions de boisseaux. Du 1^{er} août au 2 octobre 1950, les ventes en vertu de l'Accord international sur le blé ont été effectuées au prix maximum de \$1.98 le boisseau, pour le blé n° 1 du Nord, en entrepôt à Fort-William, Port-Arthur ou Vancouver. Les fluctuations du dollar canadien, après sa libération le 2 octobre, ont influé sur le prix du blé; le prix maximum du blé vendu subordonnement à l'Accord a varié selon le mouvement du dollar. En 1950-1951, toutes les ventes faites par le Canada en vertu de l'Accord l'ont été au prix maximum. Le blé vendu en marge de l'Accord a continué d'obtenir le prix de la classe II et, le 1^{er} août 1950, il était coté à \$2.06 le boisseau, pour le blé entreposé à Fort-William, Port-Arthur ou Vancouver. Durant la fin d'août et le début de septembre, le prix est tombé à \$1.98, soit le prix de l'Accord international sur le blé. Du 20 septembre au début de janvier, il s'est maintenu à quelques cents au-dessus de celui de l'Accord, puis il a commencé à monter. Le 31 juillet 1951, le prix du blé de la classe II était de \$2.36½ le boisseau contre \$1.90½ le boisseau pour le blé assujéti à l'Accord. Le blé consommé au pays même en 1950-1951 a été vendu au prix de l'Accord jusqu'au 15 juin, alors qu'on a relevé ce chiffre de 6 cents le boisseau, pour inclure les frais d'administration.

Au début de la campagne agricole de 1950-1951, les producteurs de l'Ouest ont reçu un paiement initial de \$1.40 le boisseau, pour le blé n° 1 du Nord, en entrepôt à Fort-William, Port-Arthur ou Vancouver, le prix définitif de chaque classe étant subordonné à la moyenne du prix de vente de la Commission canadienne du blé en 1950-1951. Le 1^{er} février 1951, le paiement initial a été porté à \$1.60 le boisseau et une remise de 20 cents le boisseau a été versée pour tout le blé livré entre le 1^{er} août 1950 et le 31 janvier 1951. On a annoncé, le 19 novembre 1951, que l'excédent